

2026-03-05-12 : Approbation du budget primitif du budget annexe
immobilier d'entreprises pour l'exercice 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-
et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Yamina RIOU, Christelle BURON, Michel BOURCIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Joël ESNAULT, Dominique FOUIN, Mireille POILANE

Pouvoirs :

Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Christelle BURON donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Claude HAMARD

Membres en exercice :49
Membres présents :38
Pouvoirs :5
Quorum :25
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 27/02/2026
Date d'affichage: 13 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2025-03-05-12-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 15 janvier 2026 et la délibération n°2026-01-15-04 portant tenue de ce débat ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget primitif pour le budget annexe « immobilier d'entreprises » pour l'exercice 2026 ;

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
[011] Charges à caractère général	25 000,00	25 000,00	[70] Produits services, domaines, ventes	20 000,00	20 000,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	[75] Autres produits de gestion courante	231 400,00	211 200,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00			
[66] Charges financières	7 600,00	5 200,00			
[67] Charges spécifiques	0,00	0,00			
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00	1 000,00			
Dépenses réelles	36 600,00	34 200,00	Recettes réelles	251 400,00	231 200,00
[023] Virement à la section d'investissement	185 409,16	209 049,76			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	125 000,00	125 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 000,00	1 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	347 009,16	368 249,76	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	252 400,00	232 200,00
			Résultat reporté	94 609,16	136 049,76
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	347 009,16	368 249,76	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	347 009,16	368 249,76

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2025 *	Budget primitif 2026 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2025 *	Budget primitif 2026 *
[20] Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	[13] Subventions d'investissement	0,00	0,00
[21] Immobilisations corporelles	20 606,32	15 000,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
[23] Immobilisations en cours	0,00	529 349,76			
Dépenses d'équipement	20 606,32	544 349,76	Recettes d'équipement	0,00	0,00
			[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	62 011,64	59 296,37
[16] Emprunts et dettes assimilées	187 305,61	179 205,61	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
			[024] Produits des cessions d'immobilisations	0,00	380 000,00
Dépenses réelles	207 911,93	723 555,37	Recettes réelles	62 011,64	439 296,37
			[021] Virement de la section de fonctionnement	185 409,16	209 049,76
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 000,00	1 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sect*	125 000,00	125 000,00
[041] Opérations patrimoniales	3 000,00	20 000,00	[041] Opérations patrimoniales	3 000,00	20 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	211 911,93	744 555,37	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	375 420,80	793 346,13
Solde d'exécution reporté	47 399,71	48 790,76			
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	259 311,64	793 346,13	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	375 420,80	793 346,13

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2025-03-05-12-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

273

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le budget primitif du budget annexe immobilier d'entreprises pour l'exercice 2026;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 5 mars 2026
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Marie-Claude Hamard

Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Marie-Claude Hamard, the Secretary of the Session.